

Importance des bordures herbacées pour le maintien de la biodiversité en secteur viticole

Josépha Guenser¹, Émilie Chamard², Damien Provendier³, Lionel Gire⁴

¹ Vitinov – France.

² Conservatoire botanique national Sud Atlantique – France.

³ Conservatoire botanique national des Pyrénées Midi-Pyrénées – France.

⁴ Semence Nature – France.

Introduction

La perte de biodiversité est aujourd'hui reconnue au niveau mondial et les alertes se multiplient, comme en témoigne le très récent rapport de l'IPBES. Parmi les causes identifiées dans ce déclin global du vivant figure la simplification des paysages agricoles (Benton et al., 2002, Donald et al., 2002, Seibold et al., 2019). La filière viticole n'a pas échappé à ce mouvement d'intensification des pratiques et se trouve aujourd'hui également confrontée aux enjeux environnementaux forts induits par ces transformations. Elle dispose toutefois d'atouts pour progresser vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité :

- culture pérenne, elle permet de considérer en intraparcellaire la gestion des interrangs, qui peuvent jouer un rôle important pour la préservation de la biodiversité ;
- la taille des parcelles reste relativement faible et les zones interstitielles, nombreuses pour procéder à des aménagements ou des pratiques de gestion favorables à la biodiversité.

Sur ces espaces extraparcellaires, une marge de manœuvre importante est identifiée. L'objet de cet article est de présenter en quoi de « simples » bordures herbacées peuvent jouer un rôle déterminant dans la préservation de la biodiversité, moyennant des pratiques de gestion adaptées et à même d'en valoriser tout le potentiel.

Rôle des espaces herbacés dans la préservation de la biodiversité : une participation aux continuités écologiques et à la production de ressources

Si les aménagements arborés tels que les haies champêtres reviennent dans les vignobles, la strate herbacée héberge également une biodiversité forte et complémentaire, et dans ce sens contribue à renforcer les continuités écologiques. Ainsi, les abords de parcelles, les prairies permanentes, les lisières de boisements, les pieds de haies, les fossés et talus sont autant de milieux fortement représentés dans les vignobles qui abritent une flore productive en ressources alimentaires telles que : la végétation elle-même (de nombreux phytophages consomment directement sève, tiges, feuilles, exsudats), les ressources florales (pollen, nectar, fruits, graines), en plus de présenter des configurations propices à la nidification de nombreux organismes dont certaines espèces fonctionnelles (pollinisateurs, auxiliaires des cultures,... (photos 1).

Ainsi, il a été montré que neuf espèces d'auxiliaires (organismes bénéfiques aux cultures) sur dix dépendent des éléments non cultivés pour accomplir leur cycle (Le Roux, 2008). À titre d'exemple, *Campoplex capitator*, une guêpe parasitoïde des tordeuses de la grappe, élimine les larves de cette dernière pour s'y reproduire, mais

■ **Photos 1** : la végétation herbacée profite, entre autres, aux pollinisateurs (à gauche) et aux auxiliaires (à droite).



© VITINOV

nécessite des ressources florales pour se nourrir. Un projet (Muscar) visant à comparer différentes bandes fleuries pour la conservation des auxiliaires a montré que la composition la plus favorable était issue d'un mélange de semences composé d'espèces locales et pensé pour fournir des ressources de manière étalée dans le temps. Autre illustration, l'étude des abeilles sauvages sur l'AOC margaux en 2015 (2900 spécimens capturés pour plus de 180 espèces identifiées) a permis de distinguer trois facteurs expliquant leur diversité/répartition :

- le facteur « biogéographique » : les cortèges d'abeilles évoluent le long du gradient estuaire <-> landes ;
- le facteur « gestion parcellaire » (conservation de la flore et effet du travail du sol) ;
- le facteur « extraparcellaire » (conservation en l'état et gestion de ces espaces extraparcellaires), considéré comme le plus important (Genoud D., 2019).

La prise en compte de ces espaces en tant que ressources pour la biodiversité est donc indispensable pour accomplir la transition agroécologique des vignobles, en complément d'autres aménagements et pratiques de gestion.

Préconisations de gestion pour les espaces extraparcellaires

La prise en compte de ces abords de parcelle, comme toute action destinée à favoriser la biodiversité, doit tenir compte de la situation particulière de l'exploitation ou du site en question. En effet dans ce domaine, les solutions toutes faites ou génériques sont souvent inadaptées. Un diagnostic préalable est donc à établir. Celui-ci doit s'attacher à :

- caractériser le patrimoine naturel sur le site considéré (végétation, flore, faune, etc.) et ses abords immédiats ;
- identifier le contexte : pente, exposition, nature des sols,...

– décrire les pratiques de gestion et usages actuels: période, fréquence, hauteur minimale de coupe, etc.; apports d’amendements ou engrais; labour/travail du sol; circulation d’engins motorisés, fréquentation par le public; etc.;

– décrire les contraintes éventuelles: esthétisme de l’aménagement à court terme, risque érosif, présence d’espèces exotiques envahissantes, etc.

Ce diagnostic permet d’évaluer l’existant et d’apprécier le champ des possibles pour une meilleure valorisation de l’existant. Le conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA), avec le CBN du Massif Central (CBNMC) et le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNMP), proposent leur expertise sur la flore sauvage indigène pour orienter les bonnes pratiques de gestion à adopter, ou le choix d’espèces à planter.

Valorisation de l’existant dans le cas où le diagnostic est satisfaisant

Une légère modification des pratiques de gestion peut permettre de diversifier les couverts végétaux en place, à court/moyen terme et par suite, les ressources alimentaires pour les insectes (notamment pollinisateurs et auxiliaires), sans apport complémentaire de matériel végétal. Recommandations:

- recours à de la fauche plutôt qu’au broyage de la végétation en place;
- adaptation de la fréquence/hauteur/période de fauche;
- réduction ou arrêt des amendements;
- export des résidus;
- régulation des usages (implantation de barrière, signalétique de sensibilisation, matérialisation des cheminements au sol,...).

Cette démarche est souvent à privilégier car elle fait intervenir des processus naturels de sélection des espèces les mieux adaptées aux conditions locales. Une bonne adéquation des espèces garantit une bonne productivité en nectar, pollen, etc.

Implantation d’un semis dans le cas où le diagnostic est défavorable

Dans la grande majorité des espaces interstitiels viticoles, l’existant se trouve dans un état favorable et peut être valorisé par les adaptations de gestion précédemment exposées. Cependant, il est parfois

nécessaire d’implanter un couvert végétal même temporaire pour répondre à un besoin précis (objectifs de fleurissement dans le cadre d’un événement donné, problématiques d’érosion/maintenance des sols, etc.). Dans ces cas de figure, le diagnostic préalable permet également d’avoir à disposition les éléments clés pour adapter au mieux le projet de végétalisation à son environnement local.

Un guide pour l’utilisation des arbres, arbustes et herbacées d’origine locale dans les projets de végétalisation à vocation écologique et paysagère, a été publié début 2019 (*Chamard (coord.), 2018 – soutien Région Nouvelle-Aquitaine*) et est disponible en ligne, en accès libre sur l’Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (*obv-na.fr*). Ce guide fournit des propositions de listes d’espèces végétales (palettes végétales) pour une meilleure adaptation des projets de végétalisation à chaque usage et territoire. Un module, développé au 1^{er} trimestre 2020 sur l’OBV, facilite la recherche de palettes végétales adaptées en fonction des caractéristiques du projet (commune de localisation, type de mélange souhaité, pH du sol, niveau d’attrait pour les pollinisateurs sauvages, etc.): https://obv-na.fr/vegetalisation/choix_especes.

– conserver les arbres et arbustes spontanés indigènes présents sur site avant projet et les intégrer dans l’aménagement programmé;

– éviter les fortes densités d’implantation (hors cas particulier, notamment de développement d’espèces exotiques envahissantes). Celles-ci offrent peu de possibilités aux enrichissements spontanés du milieu. Il est également souhaitable de varier les densités d’implantation en fonction des contraintes du milieu et des usages;

– proscrire l’utilisation d’herbicides/pesticides, limiter les arrosages (hormis à l’implantation du couvert), etc.;

– utiliser une large palette d’espèces végétales pollinifères et/ou nectarifères;

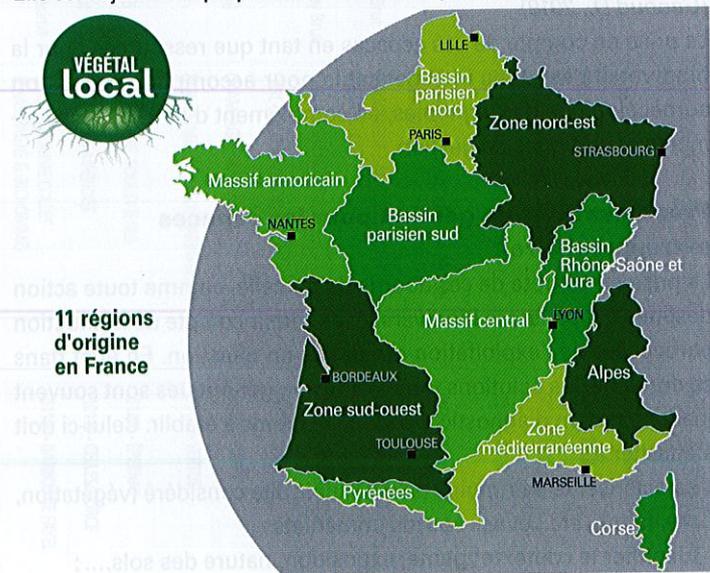
– recourir à des végétaux d’origine locale garantie. Pour la restauration des milieux, la provenance locale est une nécessité écologique et économique. En effet, les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d’origine.

Une marque permettant de répondre aux enjeux de végétalisation écologique « Végétal local »

Objectif

La marque « Végétal local » est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux. L’objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d’avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont mieux adaptés à la faune indigène que les espèces horticoles sélectionnées uniquement pour leurs caractéristiques ornementales.

■ **Figure 1 : Végétal local (VL) est une marque collective simple qui a été créée à l’initiative de trois réseaux:** les conservatoires botaniques nationaux, l’Afac-Agroforesteries et Plante et Cité en 2015. Elle est aujourd’hui propriété de l’Office français de la biodiversité (OFB).



Quelques recommandations générales pour adapter au mieux le projet de végétalisation à son environnement

Les projets à vocation écologique doivent autant que possible respecter les points suivants:

- préserver les spécificités locales des sols, en évitant toute modification de la nature des sols en place et de leurs propriétés physico-chimiques (amendements et engrais, remaniements, apport de matériaux extérieurs à proscrire). Il convient en effet d’adapter le choix du cortège implanté au type de sol présent et non l’inverse;

■ Photo 2: Bande fleurie à base de semences locales.



■ Encadré 1: Messicoles.

Les plantes appelées « messicoles », autrement dit « habitantes des moissons » ont pour caractéristique commune d'être préférentiellement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires. Adaptées aux perturbations du milieu induites par la culture, elles germent et vivent au rythme des plantes cultivées. Elles sont peu concurrentielles et parviennent difficilement à se maintenir dans d'autres conditions, ce qui fait leur particularité au sein du groupe des « adventices ». Les pratiques agricoles du XX^e siècle ont entraîné leur raréfaction sur l'ensemble du territoire national. Elles bénéficient aujourd'hui d'un Plan national d'actions (ex.: bleuet, nielle des blés, chrysanthème des moissons, etc.). ■

Principes et engagements des producteurs adhérant à la marque

Les producteurs d'arbres, d'arbustes ou de semences herbacées s'engagent à respecter un cahier des charges (référentiel technique et règlement d'usage) exigeant: le principe général de la marque « Végétal local » est de garantir que les végétaux ou semences ont été collectés (dans leur milieu naturel), multipliés et vendus dans une seule et même « région » (11 régions biogéographiques ont ainsi été déterminées) (**figure 1**). Le cahier des charges garantit:

- la traçabilité: tout végétal collecté dans une région gardera la traçabilité de cette origine jusqu'à sa commercialisation et son utilisation est préconisée dans la même région;
- la conservation du patrimoine génétique local: les seuils d'échantillonnage lors des collectes dans le

milieu naturel par les producteurs invitent à collecter sur des populations de plantes assez développées, à la fois pour ne pas mettre en péril les populations de plantes dans la nature et permettre un bon niveau de diversité génétique dans les lots collectés. Ensuite, la sélection est évitée. Les espèces exclues de la marque sont les espèces protégées, rares ou menacées et les espèces non indigènes.

Les producteurs d'arbres, d'arbustes ou de semences herbacées bénéficiaires de la marque font l'objet d'un contrôle régulier par des auditeurs externes, venant vérifier l'adéquation de leurs pratiques avec le référentiel technique de la marque (*Olivier et Malaval, 2019*).

Exemples de réalisations, mise en œuvre

Afin de répondre aux conditions pédoclimatiques et aux objectifs de végétalisation (esthétiques,

pollinisateurs, avifaune, agronomiques,...), les mélanges de semences sont réalisés à « la carte » (**photo 2**).

Dans le secteur viticole, le recours aux graines d'espèces sauvages locales a vocation à répondre à plusieurs attentes: amélioration de la biodiversité (souvent aux abords des bâtiments), recherche d'un moyen de végétalisation dans et sous le rang de vigne, semis des parcelles en repos (objectifs agronomique et biodiversité).

Les mélanges semenciers sont composés d'une part de plantes annuelles (30 % à 50 %) et d'autre part de plantes vivaces ou bisannuelles (50 % à 70 %). Même pour une couverture végétale pérenne, le recours à des espèces annuelles (souvent des espèces messicoles (**encadré 1**)) permet d'assurer une couverture dense et une floraison dès la première année d'implantation. Les espèces vivaces prennent le relais les années suivantes. Les semis sont réalisés préférentiellement en fin d'été ou au début de l'automne. Il est aussi possible de semer en fin d'hiver (mars). Les graines sont déposées en surface (< 5 mm de profondeur) sur un lit de semences assez fin après plusieurs faux semis. Le roulage après semis permet de bien faire adhérer les graines au sol et facilite la germination.

Conclusions

Les espaces herbacés sont fortement présents dans les vignobles et jouent un rôle pour la préservation de la biodiversité. La préservation de leurs qualités écologiques suppose:

- la mise en place d'une gestion adaptée: pour conserver un couvert diversifié et favorable aux pollinisateurs sauvages, le gyrobroyage des bandes végétalisées, tout comme la gestion uniforme d'un site, sont ainsi à proscrire. Les pratiques sont à adapter dans la mesure du possible au cas par cas, mais de façon générale, la mise en œuvre de pratiques de fauche différenciée avec exportation des résidus de coupe est efficace pour les espaces enherbés;
- lors d'un semis: une diversité d'espèces végétales et de familles botaniques adaptées aux conditions locales du milieu (pour une diversité de la ressource alimentaire et éventuellement un lieu de nidification spécifique);
- en veillant à ce que les floraisons s'échelonnent tout au long de l'année (espèces avec de longues périodes de floraison et/ou des espèces à périodes de floraison complémentaires).

Le recours à des semences d'espèces sauvages locales dans les aménagements, les bandes fleuries ou encore en milieu agricole est assez récent, avec la création d'une marque « Végétal local » en 2015. De ce fait, il est nécessaire de rechercher les meilleures compositions floristiques, de mettre au point des modes d'implantation, de développer la gamme végétale. Ces travaux se font à travers divers programmes de recherches tels que Muscari, VitiPoll, ESSOR, ... ■

NDLR: Les références bibliographiques concernant cet article sont disponibles sur le site internet de la Revue des Œnologues: search.oeno.tm.fr



VISITE GUIDÉE POUR LES GROUPES
DÉGUSTATIONS CHEZ LES VIGNERONS
SALLES POUR SÉMINAIRES ET BANQUETS

RESTAURANT LA PINTÉ DU PARADIS
TERRASSE PANORAMIQUE SUR
LES VIGNES

t. +41 (0)24 466 21 30 | info@chateauaigle.ch

Château
d'Aigle
VIN CULTURE
GASTRONOMIE

www.chateauaigle.ch

MUSÉE DE LA VIGNE ET DU VIN
7 EXPOSITIONS LUDIQUES ET INTERACTIVES